

Master Relations internationales

Règlement des examens

Approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 mars 2019
Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire le 15 octobre 2019
Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire le 23 juin 2020
Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire le 15 décembre 2020
Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire le 1^{er} juin 2021
Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire le 21 septembre 2021

Première année parcours Relations internationales

Une seule session d'examen est organisée pour l'admission (janvier pour les cours du premier semestre, mai-juin pour ceux du second semestre). Cours organisés par Sorbonne Université : le contrôle des connaissances peut être différent, il est notifié aux étudiants lors du premier cours.

- 8 enseignements obligatoires avec TD. Épreuve écrite de 4 heures sur chacun des 8 enseignements notée sur 40 et contrôle continu sur chacun des TD noté sur 20 (480 points)
- 1 séminaire obligatoire de méthodologie : contrôle continu à l'appréciation de l'enseignant noté sur 20 (20 points)
- 5 séminaires optionnels : contrôle continu à l'appréciation de l'enseignant noté sur 20 (100 points)
- 1 LV1 obligatoire : deux épreuves écrites de 3h, l'une au premier semestre, l'autre au second semestre, notées respectivement sur 20 (40 points)
- LV2 : contrôle continu noté sur 20 (20 points)
- Grand oral de 20mn (avec 1h de préparation) portant sur un texte noté sur 40 (40 points)

L'étudiant est admis s'il obtient 350 points sur les 700 points possibles.

Le diplôme est délivré avec la mention :

- Passable : note moyenne au moins égale à 10 sur 20 et inférieure à 13 sur 20 ;
- Assez bien : note moyenne au moins égale à 13 sur 20 et inférieure à 15 sur 20 ;
- Bien : note moyenne au moins égale à 15 sur 20 et inférieure à 17 sur 20 ;
- Très bien : note moyenne au moins égale à 17 sur 20.

Deuxième année parcours Relations internationales

Une seule session d'examen est organisée pour l'admission (janvier pour les cours du premier semestre, mai-juin pour ceux du second semestre). Cours organisés par Sorbonne Université : le contrôle des connaissances peut être différent, il est notifié aux étudiants lors du premier cours.

- 2 cours obligatoires avec Enseignement méthodologique : Épreuves sur table de 4h notée sur 40 et contrôle continu pour l'enseignement méthodologique noté sur 20 (120 points)
- 3 cours obligatoires : contrôle continu à l'appréciation de l'enseignant noté sur 20 (60 points)
- 1 Exercice pratique obligatoire : contrôle continu à l'appréciation de l'enseignant noté sur 20 (20 points)

- 2 séminaires de méthodologie obligatoires : contrôle continu à l'appréciation de l'enseignant noté sur 10 (20 points)
- 1 séminaire mutualisé : contrôle continu à l'appréciation de l'enseignant noté sur 40 (40 points)
- 3 cours de recherche obligatoires (parcours recherche uniquement) : contrôle continu à l'appréciation de l'enseignant noté sur 20 (60 points)
- Enseignement de 2 langues vivantes : contrôle continu noté sur 20 (40 points)
- Remise d'un rapport de stage (parcours professionnel uniquement) ou d'un mémoire (parcours recherche), assortie d'une soutenance de 30 minutes pour chacun de ces exercices, l'ensemble noté sur 60 (60 points).
- Grand oral de 20mn (avec 1h de préparation) portant sur un texte noté sur 40 (40 points)

L'étudiant est admis s'il obtient 220 points sur les 440 points possibles dans l'option recherche ou 190 sur 380 dans l'option professionnelle.

Le diplôme est délivré avec la mention :

- Passable : note moyenne au moins égale à 10 sur 20 et inférieure à 13 sur 20 ;
- Assez bien : note moyenne au moins égale à 13 sur 20 et inférieure à 15 sur 20 ;
- Bien : note moyenne au moins égale à 15 sur 20 et inférieure à 17 sur 20 ;
- Très bien : note moyenne au moins égale à 17 sur 20.

Deuxième année parcours Relations internationales module École de guerre

Contrôle des connaissances :

- Matières obligatoires notées sur 60 points au total
- Module École de guerre : contrôle continu 40 points
- Cours en équivalence dispensés par l'École de guerre : 100 points
- Mémoire : 100 points

Total des points : 300 points

Est déclaré admis tout inscrit ayant obtenu un total supérieur ou égal à 150 points.

Rattachement du parcours Défense et dynamiques industrielles par la CFVU du 15 décembre 2020

Première année parcours Défense et dynamiques industrielles

Examen écrit de 3 heures pour chacun des 4 cours fondamentaux du semestre 1 - Coefficient 2 par cours soit 80 (*dans le cas de matières mutualisées, c'est la durée dans le diplôme d'origine qui est prise en compte*)

TD du semestre 1 – Contrôle des connaissances au choix des enseignants Coefficient 1 soit 40

Grand oral pour les 2 cours fondamentaux du second trimestre : 80

TD du semestre 2 – Contrôle des connaissances au choix des enseignants Coefficient 1 soit 40

Note de langue (semestres 1 et 2) – Coefficient 2 soit 40

Seront déclarés admis les étudiants ayant obtenu au moins 140 points

Deuxième année de Master (M2), parcours Défense et dynamiques industrielles Formation initiale

Examen écrit pour chacun des trois cours du tronc commun

Coefficient 1 (soit $3 \times 20 = 60$).

Grand oral pour le module professionnel

Coefficient 5 soit 100.

Examen au choix des enseignants pour le module métier

Coefficient 1 (par cours) soit 100.

Mémoire

Coefficient 4 soit 80.

Seront déclarés admis les étudiants ayant obtenu au moins 170 points.

Deuxième année de Master (M2), parcours Défense et dynamiques industrielles Formation continue

Examen écrit pour chacun des trois cours du tronc commun

Coefficient 1 pour chaque cours (soit $3 \times 20 = 60$).

Grand oral pour le module professionnel

Coefficient 5 soit 100.

Examen au choix des enseignants pour le module métier

Coefficient 1 (par cours) soit 100.

Mémoire

Coefficient 4 soit 80.

Seront déclarés admis les étudiants ayant obtenu au moins 170 points.

Deuxième année parcours Défense et dynamiques industrielles École de guerre

Examen écrit pour chacun des trois cours du tronc commun

Coefficient 1 pour chaque cours (soit $3 \times 20 = 60$).

Grand oral pour le module professionnel

Coefficient 5 soit 100.

Module de l'École de guerre

Coefficient 1 pour chaque cours soit 80.

Mémoire

Coefficient 4 soit 80.

Seront déclarés admis les officiers-stagiaires ayant obtenu au moins 160 points.